

**OBJET :**

Décision Modificative n° 1  
au budget communal 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 13

Le Maire soussigné  
Certifie qu'en application du  
Code Général des Collectivités  
Territoriales, la convocation du  
Conseil Municipal a été affichée  
le

19 septembre 2022

N° 42-2022

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-six septembre**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Jean-Claude BLAIX, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.

Absents excusés : Florian DUCROT, Kelly BERTRAND.

Procurations : Claude MEILLE donne procuration à François CHEMIN.  
Dominique GALERNE donne procuration à Pascale BERTHOLLET.  
Dorian MAGNIER donne procuration à Gilles FAVRE.

Secrétaire de séance : Aurélie FERREIRA.

\*\*\*\*\*

**Décision Modificative n° 1  
au budget communal 2022**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants,

- Vu le budget primitif de l'exercice en cours, approuvé le 11 avril 2022,

- Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour intégrer des résultats du SICROF dissous par arrêté préfectoral du 31 décembre 2021.

**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Adopte la décision modificative n° 1 telle que figurant au détail ci-après :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
I R 001 Solde d'exécution d'investissement reporté				3 964,87 €
I R 1068/ Excédents de fonctionnement			3 964,87 €	
F R 002 Excédent antérieur reporté fonct				19 177,84 €
F D 615231 Voirie		19 177,84 €		

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme  
Le Maire  
François CHEMIN

